

Mise en place du RNO aux Antilles - Définition des points de prélèvement et du programme de surveillance



Dans le cadre de l'extension du RNO à la Guadeloupe et la Martinique, les premières opérations doivent avoir lieu en 2001. Le présent document a pour but de préparer la définition des points de prélèvement et du programme de surveillance. Les propositions faites ici sont expérimentales et devront être confirmées au terme d'une première année de suivi qui apportera l'expérience nécessaire à une éventuelle optimisation des stratégies. Sur le plan opérationnel, les prélèvements d'eau du volet hydrologie seront réalisés par la CQEL de Guadeloupe et la DIREN de Martinique ; les prélèvements d'organismes marins seront réalisés par le laboratoire Ifremer du Robert.

Auteurs du document : Claisse, Didier

Thème (issu du Text Mining) : MILIEU NATUREL, POLLUANTS

Date : 2001-07

Format : text/xml

Langue : Inconnu

Droits d'utilisation : 2001 Ifremer, info:eu-repo/semantics/openAccess, restricted use

Télécharger les documents : <https://archimer.ifremer.fr/doc/00016/12747/9679.pdf>

<https://archimer.ifremer.fr/doc/00016/12747/>

Permalien : <https://www.documentation.eauetbiodiversite.fr/notice/mise-en-place-du-rno-aux-antilles-definition-des-points-de-prelevement-et-du-programme-de-surveillan0>

Evaluer cette notice: